|  |  |
| --- | --- |
|  | MONTPELLIER, le 12 novembre 2024  SARLu SOCLE  Monsieur Michel SABATIER  209 rue du Lavoir  34400 LUNEL |
| N/réf. : 3376/PAS/ OG/OG  SARLu SOCLE  V/réf : **L.R.A.R 2C 1395 7384 475**  **+ Mails :**   * [**fz@afgestion.fr**](mailto:fz@afgestion.fr) * **mscsabatier@gmail.com** |  |

Monsieur,

Par lettre recommandé avec accusé de réception en date du 10/10/20225, je vous ai convoqué le 07/11/2024 pour procéder à la vérification des créances déclarées au passif de la SARLu SOCLE.

Ne parvenant à vous joindre, vous trouverez ci-joint l’état des créances déclarées avec les propositions d’admission, de rejet et/ou de renvoi devant le Juge-Commissaire.

Si vous n’avez pas de contestation à soulever, je vous prie de bien vouloir apposer la mention « Bon pour Accord » ; dans le cas contraire, il conviendra d’inscrire la mention « A contester » ainsi que le motif de la contestation et les pièces la justifiant.

Vous pouvez toujours poursuivre la vérification du passif en ligne jusqu’au 07/12/2024 conformément aux termes de mon précédent courrier.

Votre position sera portée à la connaissance du Juge-Commissaire. Elle ne préjuge pas de celle que je pourrais être amenée à prendre, au vu de vos observations éventuelles, dans le cadre de la procédure de contestation devant le Juge compétent.

Dans tous les cas, il conviendra de dater et de signer chaque ligne de créance avec la mention correspondante et me retourner cet état accompagné des pièces justifiant vos contestations ; et ce, dans **un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente**, en application des dispositions des articles L.624-1 et R.624-1 du Code de Commerce.

Si vous ne me faites pas part de vos observations dans ce délai, il sera procédé au dépôt de l’état des créances ci-joint.

Je vous rappelle qu’au terme de l’article L.624-1 alinéa 2 du Code de Commerce, vous ne pourrez émettre aucune contestation ultérieure sur les propositions d’admission ou de rejet que je formulerai au Juge-Commissaire.

Dans l’attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

SELARL AEGIS, Orlane GACHET

